

Programme de distribution de matériel d'aide à la mobilité et de soins dans les camps accueillant les personnes ayant des besoins particuliers

Livraison printemps 2026

GUIDE DU PROGRAMME

Rendu possible grâce à la collaboration des partenaires suivants :



Mars 2026

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS DU PROGRAMME

La Fondation Mirella et Lino Saputo remet 32 700 \$ à l'Association des camps du Québec (ACQ) pour la mise en place d'un programme visant la distribution de matériel et d'équipements d'appui, afin dans les camps accueillant des clientèles à besoins particuliers.

Ce programme est né d'un partenariat entre l'ACQ et Collaboration Santé Internationale (CSI), dans le but d'appuyer les gestionnaires des camps accueillant des clientèles en situation de handicap.

Pour en savoir plus sur CSI : <https://www.csiquebec.org/>.

Les objectifs du projet :

- Optimiser les équipements requis pour faciliter les soins et l'intervention auprès des clientèles en situation de handicap
- Offrir à la clientèle des équipements confortables, sécuritaires et de qualité, donc améliorer leur qualité de vie.
- Favoriser l'autonomie de la clientèle.
- Offrir les soins au moment approprié pour la personne et non selon la disponibilité des équipements.
- Faciliter le processus d'acquisition en livrant l'équipement directement dans les régions.
- Contribuer à la prévention en s'assurant du maintien des programmes d'accueil des clientèles en situation de handicap dans les camps.

IMPORTANT

- Consultez attentivement le *Guide des paramètres et normes administratives* du projet avant de remplir le bon de commande;
- Prenez soin de vérifier si vous avez rempli toutes les sections avant d'envoyer le formulaire. Toute omission retarde l'analyse du dossier;
- Informez immédiatement l'ACQ de tout changement relatif à la personne-ressource dans votre camp pour ce dossier et à ses coordonnées de contact.

GUIDE DES PARAMÈTRES ET NORMES ADMINISTRATIVES

L'Association des camps du Québec (ci-après « ACQ ») traite toute demande d'aide financière relative au programme conformément aux règles et normes suivantes :

Critères d'admissibilité au projet

1. Être membre de l'ACQ : être un membre certifié en règle ou un membre municipal conforme.
2. Être un OBNL ou un organisme de charité.
3. Accueillir la clientèle ayant des besoins particuliers au programme camp de vacances, camp familial, camp de jour ou accueil de groupe.

Normes administratives et conditions

- 1) Le matériel mis à la disposition du camp est sous forme de prêt, sans date de retour, à l'exception du matériel à usage unique qui, lui, est sous forme de don.
- 2) Au niveau du processus pour l'obtention du matériel mis en disposition, le camp pourra consulter une liste du matériel disponible, déterminer ses besoins et acheminer la demande sous forme de bon de commande. Il est possible que certains items ne soient pas disponibles lors de la demande.
- 3) Le matériel est livré dans un camp « point de chute » situé dans une des 5 régions administratives suivantes :
 1. Bas St-Laurent
 2. Capitale-Nationale
 3. Estrie
 4. Montréal
 5. Chaudière-Appalaches
 6. Lanaudière
 7. Laurentides
 8. Montérégie
 9. Centre-du-Québec
- 4) Pour qu'une livraison soit effectuée dans une région, la valeur marchande de l'équipement commandé, pour l'ensemble des camps de cette région, doit être supérieure à 5 000\$.
- 5) Puisque l'ACQ agit en tant qu'agent de liaison entre CSI et le camp, ce dernier devra s'adresser à la personne responsable à l'ACQ pour toutes questions relatives à ce programme (demande de disponibilité du matériel, préparation de la commande, planification des livraisons, réparation ou remplacement, etc.).
- 6) Le matériel défectueux ou brisé pourra être remplacé à la demande du camp auprès de la personne responsable à l'ACQ.
- 7) Lors de la demande de matériel, le camp devra signer un formulaire d'acceptation des risques quant à l'utilisation du matériel. *À noter : CSI collecte, entrepose et au besoin remet en état le matériel encore fonctionnel remplacé par un équipement plus récent dans les centres de santé du Québec.*

Le matériel ne répondant pas aux exigences techniques ou sanitaires de CSI est démonté, trié par matière et transféré à d'autres organisations à des fins de recyclage, revalorisation ou élimination. Le matériel mis à la disposition des camps est donc sécuritaire et en bonne condition.

8) La revente du matériel offert dans le cadre de ce programme est interdite.

Autres conditions

Livraison de matériel au camp point de chute :

1. Le camp « point de chute » est responsable d'assurer l'accessibilité d'un camion de livraison de 26 pieds sur son site.
2. Le personnel de CSI déchargera le matériel à un seul endroit. La répartition sur le site reviendra donc à la personne responsable du camp « point de chute ».
3. Le camp « point de chute » est responsable des communications avec les autres camps qui viendront récupérer leurs commandes sur son site. L'ACQ fournira une liste détaillée de ces camps, ainsi que les coordonnées d'une personne-contact.
4. Le camp « point de chute » recevra 500\$ en soutien pour la gestion de la livraison de CSI et l'accueil des camps qui récupèrent leurs commandes. Ce rôle est sur base volontaire.
5. Étant donné la grosseur et le poids de l'équipement, seuls les camps « point de chute » peuvent commander des lits d'hôpitaux.

Récupération du matériel par les autres organisations :

1. En soumettant mon bon de commande à l'ACQ, l'organisation s'engage à aller récupérer l'équipement commandé dans les 7 jours suivant la date de livraison dans le camp « point de chute » auquel il a été associé.
2. L'organisation s'engage à prendre rendez-vous avec le camp pour aller récupérer son équipement et à respecter le moment convenu.
3. En cas d'empêchement majeur, l'organisation s'engage à communiquer avec le camp « point de chute » dans les meilleurs délais, et de convenir d'une nouvelle date pour récupérer l'équipement.
4. Il est la responsabilité de l'organisation de trouver le mode de transport approprié pour aller récupérer l'équipement commandé. Les dépenses liées à ce déplacement sont à la charge de l'organisation.
5. Il ne sera pas possible de laisser dans le camp « point de chute » de l'équipement dont l'organisation ne veut plus ou qu'il juge inadéquat.
6. Étant donné la grosseur et le poids de l'équipement, seuls les camps « point de chute » peuvent commander des lits d'hôpitaux.

Liste de matériel et équipement d'appui disponible

Se référer à la liste complète du matériel et des équipements d'appui disponible en annexe.

Échéanciers à retenir

- | | |
|---|---------------------------------------|
| • Date limite pour remplir le bon de commande | 31 mars 2026 |
| • Date de livraison prévue | Entre le début mai et la mi-juin 2026 |

Présentation d'une demande de matériel

Veuillez remplir le bon de commande d'ici **31 mars 2026** : <https://zfrmz.com/FwIAkiDuDW7xgYQvZwrR>

Pour toutes questions concernant ce programme, veuillez contacter Josée Piquette au jpiquette@campsquebec.com au 514-252-3000, poste 1026.

ANNEXE

Liste du matériel disponible

(Modifiable sans préavis)

Catégorie	Matériel
Prêt - Matériel pour la mobilité	Lève-personne
	Fauteuil roulant manuel pour adulte
	Fauteuil roulant manuel pour enfant
	Lit d'hôpital avec matelas
	Déambulateur, marchette pour adulte
	Déambulateur, marchette pour enfant
	Béquilles (paire)
	Banc de douche
	Siège d'aisance fixe
	Siège d'aisance sur roulettes
	Barre d'appui pour la toilette
	Barre d'appui pour le bain ou la douche
Prêt - Matériel pour les soins	Thermomètre électronique digital (12 par boîte)
	Bassine pour les soins
	Bassine de lit
	Urinoir de lit
	Haricot
	Bavoir en tissu pour adulte
Dons	Masques de procédure pour adulte (2 000 par caisse) <i>Non disponible</i>
	Masques de procédure pour enfants (1 000 par caisse)
	Masques N-95 (500 par caisse)
	Gants de nitrile (format petit et grand seulement) (1 000 par caisse)
	Bouteilles de gel désinfectant pour les mains (500 ml ou 950 ml) <i>Non disponible</i>
	Équipements de protection individuelle (EPI) jetables (40 par caisse)
	Culotte d'incontinence pour adulte (4 paquets par caisse)
	Tabliers jetables (bavettes) (500 par caisse)
	Débarbouillettes jetables (9 paquets par caisse)